

## NOTE

### CHARTE D'UTILISATION DU LOGO ADEME ET SA COMMUNICATION

Modalités de validation

Le 22/06/2022

Direction régionale Grand Est

Pôle communication

**A l'attention d'un.e chargé.e de mission financé.e ou suivi.e par l'ADEME  
(EIE, PCET, CEP, PLP, centres de ressources...)**

Ce document a pour objectif de préciser aux bénéficiaires d'une subvention accordée par l'ADEME Grand Est :

- les modalités d'utilisation du logo ADEME
- la procédure de validation d'un outil de communication,
- les conditions de réalisation d'une action de communication éco-responsable.

#### 1. Utilisation du logo ADEME

- La structure bénéficiant d'un financement apporté par l'ADEME s'engage à le mentionner dans tous les supports de communication y afférents, en particulier en apposant le logo de l'ADEME.
- Aucun document avec le logo ADEME ou les logos de campagne (ça suffit le gâchis, espaces INFO-ENERGIE ...) ne devra être édité en région sans l'accord de la direction régionale Grand Est de l'ADEME. Le logo ADEME et les logos de campagne sont la propriété de l'ADEME. Ces vignettes ont fait l'objet d'un dépôt par l'ADEME auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Etant investi du droit exclusif d'exploiter cette marque, aucune reproduction ou utilisation de celles-ci ne peuvent être effectuées sans **autorisation expresse et préalable de notre part**.
- le logo ADEME et les logos de campagne sont non modifiables
- Dans le cadre d'un poste ou d'un programme soutenu par l'ADEME et la Région, le bloc-marque Climaxion doit apparaître.
- Le chargé de mission financé par l'ADEME s'engage à ne pas réutiliser ledit logo sur tout type de support qui pourrait suggérer une association ou affiliation de son entité avec l'ADEME.

ADEME  
Direction Régionale Grand Est : 34 avenue André Malraux –  
57000 METZ  
Site de Strasbourg : 8 rue Adolphe Seyboth –  
67000 Strasbourg  
Site de Châlons-en-Champagne : 116 avenue de Paris –  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03 87 20 02 90 - Mél : grand-est@ademe.fr  
www.grand-est.ademe.fr

ADEME  
Siège social : 20 avenue du Grésillé – BP 90 406  
49004 ANGERS Cedex 01  
N° de Siret 38529030900454 - RCS ANGERS 385 290 309  
Code APE : 8413 Z  
www.ademe.fr

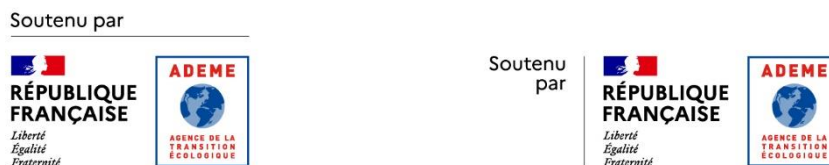
## 2. Edition d'un document

### 2.1 Quel logo utiliser ?

#### CAS N°1 Opérations aidées par l'ADEME

L'ADEME applique désormais la nouvelle charte graphique associée à la nouvelle « Marque de l'Etat » que le gouvernement a mis en place, par l'intermédiaire de son Service d'Information (SIG), afin de rendre l'action de l'Etat et de ses opérateurs plus lisible et plus visible.

Voici le logo à utiliser avec possibilité d'un endossement horizontal ou vertical :



#### CAS N°2

Opérations aidées par l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Climaxion

Utiliser le bloc-marque Climaxion :



### 2.2 Circuit de validation

Le circuit de validation sera différent selon le type de document réalisé.

#### ■ Outil « simple » (carton d'invitation, programme d'une manifestation locale ...)

1. le chargé de mission soutenu par l'ADEME envoie le document pour validation à l'ADEME (binôme ingénieur + communicante) et à la Région dans le cas n°2
2. le chargé de mission soutenu par l'ADEME laisse une semaine pour valider (a minima)
3. le binôme ADEME se consulte pour envoyer dans un seul mail les remarques
4. le chargé de mission soutenu par l'ADEME envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2

## ■ Outil « notoire » (plaquette, guide, exposition, vidéos ...)

1. le chargé de mission soutenu par l'ADEME informe l'ADEME (binôme ingénieur + communicante) et la Région dans le cas n°2, de son **futur projet**
2. le chargé de mission soutenu par l'ADEME envoie une première version pour validation au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2 en laissant une semaine pour valider (a minima)
3. le binôme ADEME se concerta pour envoyer dans un seul mail les remarques
4. le chargé de mission soutenu par l'ADEME envoie le document final avec intégration des remarques pour validation au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2, en laissant une semaine pour valider (a minima).
5. le binôme ADEME se concerta pour envoyer dans un seul mail les remarques
6. le chargé de mission soutenu par l'ADEME envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la région dans le cas n°2

### 3. Utilisation d'illustrations et de photos ADEME

- Les chargés de mission financés ou suivis par l'ADEME sont autorisés à utiliser les illustrations et les schémas contenus dans les « guides pratiques » grand public au titre de « partenaire privilégié » de l'ADEME.  
Ils doivent contacter Florence Clément, responsable communication grand public au siège ([florence.clement@ademe.fr](mailto:florence.clement@ademe.fr)) pour lui indiquer où les schémas et illustrations seront utilisés. Ils devront absolument sourcer les éléments avec les précisions que leur livrera Florence Clément.
- Les chargés de mission financés ou suivis par l'ADEME sont autorisés à utiliser les photos libres de droits proposées par l'ADEME (Charte EIE, cd-rom compostage ...) sous réserve de respecter et d'apposer le crédit photo associé à l'image.

### 3. Conditions de réalisation d'une action de communication éco-responsable

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à réaliser des actions de communications éco-responsables en suivant les recommandations du site : <https://communication-responsable.ademe.fr/>

### 4. Contacts

**Pascale Graff**, référente Transition énergétique et Economie Circulaire  
[pascale.graff@ademe.fr](mailto:pascale.graff@ademe.fr), 03 88 15 46 46

**Francine Maida**, référente Territoires durables et Formation externe,  
[francine.maida@ademe.fr](mailto:francine.maida@ademe.fr), 03 87 20 03 71